



Les exercices

d'évacuation incendie

En cas d'incendie, il est impératif d'assurer l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants des bâtiments concernés. La réglementation prévoit de réaliser au minimum deux exercices d'évacuation par an.

Si l'établissement possède un internat, des exercices supplémentaires sont à prévoir de nuit.

Dès le déclenchement de l'alarme, chaque bâtiment concerné doit être évacué immédiatement et obligatoirement, dans son intégralité (logements de fonction non isolés de l'ERP, infirmerie, gymnase, restauration, administration...).

Article R 33 du règlement de sécurité (arrêté du 13 janvier 2004)

“ Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire. Lorsque l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés ; le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée.

Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Pour cela ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel. Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité.”

Objectifs des exercices

Sensibiliser, informer et impliquer les élèves, les étudiants, les personnels

Faire connaître à tous les usagers les signaux spécifiques à la sécurité incendie

Mettre en application des consignes qui soient adaptées à l'établissement

Vérifier et tester l'état des installations

Préparation

Vérifications et consignes

Principes

- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement des équipements d'alarme.
- Vérifier l'affichage des consignes et du plan d'intervention « pompiers ».
- Vérifier le fonctionnement des installations de sécurité (notamment les portes coupe-feu et leur fermeture correcte) et les équipements de diffusion de l'alarme...
- S'assurer que les personnels aient pris connaissance des consignes qui les concernent (locaux d'enseignement, laboratoires, administration, accueil, locaux techniques, fluides, etc).
- S'assurer que les consignes d'alerte des secours soient précises et comprises (qui appelle, quand, avec quoi, comment...).
- Définir le rôle du ou des responsables évacuation et du responsable de l'accueil des secours.
- Tenir à jour une liste des personnes handicapées.

*Recommandation : disposer en permanence, à l'accueil, du plan d'intervention "pompiers" (sur support **inaltérable**).*

Avant l'exercice

Prévoir une réunion de préparation, si besoin avec les sapeurs-pompiers. Informer les élèves dès la première semaine de rentrée en expliquant les consignes et en présentant les cheminements d'évacuation et les zones de rassemblement.

Attention, un exercice d'évacuation est l'occasion de vérifier que l'établissement est capable de gérer une situation de crise avant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

- Choisir une journée d'occupation normale de préférence sans contrôle ou examen.
- Prévoir un exercice pendant la sieste et au moment de l'accueil et de la sortie en maternelle, lors des interclasses, lors des cours d'EPS, au moment de la restauration dans les EPLE...
- Réaliser les exercices de nuit dans les conditions réelles et de préférence entre 23 h et 6 h du matin en situation de profond sommeil.

- Prévoir la présence d'observateurs internes ou extérieurs.

Recommandations : Le premier exercice doit être facile et pédagogique. Pour le ou les suivants, choisir un scénario qui ne soit pas trop anxiogène (feu supposé dans un local, une cage d'escalier, dans un couloir...).

Choix du scénario

En cas d'incendie, l'évacuation générale est la règle. Toutefois, pour tenir compte de l'incapacité d'une partie du public ou du personnel à évacuer ou à être évacuée rapidement, la réglementation des établissements recevant du public (ERP) prévoit la possibilité d'une évacuation différée de ces différentes personnes.

Prise en compte des personnes en situation de handicap

Déroulement

	PRINCIPES	MOYENS PREALABLES
1 - Donner l'alarme	Le déclenchement de l'alarme incendie signifie : quitter impérativement et immédiatement le bâtiment	■ Avoir fait identifier le signal (sonore et visuel) d'évacuation immédiate
2 - Évacuer ■ Quitter un local ■ Cheminer groupés ■ Sortir du bâtiment par l'escalier ou la sortie le plus rapidement accessible, sauf consigne contraire	Tous les personnels ■ Vérifier l'évacuation complète du local ■ Donner les consignes préalables pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ■ Calfeutrer les portes et se signaler aux fenêtres en cas d'impossibilité d'évacuer (fumée dans le couloir par exemple) Personnels d'enseignement et de surveillance ■ Déterminer le sens d'évacuation ■ Évacuer dans le calme en fermant les portes derrière soi, sans les verrouiller ■ Guider et accompagner les élèves ■ Assister si besoin les personnes en situation de handicap ■ Ne pas revenir sur ses pas sans ordre ■ Empêcher l'utilisation des ascenseurs Ensemble des personnes à évacuer ■ Gagner la sortie dans le calme ■ Rester solidaire de son groupe	■ S'assurer du bon fonctionnement de l'éclairage de sécurité ■ Vérifier le non encombrement des circulations et des dégagements ■ Prévoir le chronométrage de l'évacuation
3 - Rassembler	■ Rejoindre le(s) point(s) de rassemblement ■ Se diriger vers un lieu de regroupement abrité et fermé (cas d'une intervention de longue durée)	■ Choisir préalablement le ou les points de rassemblement (à définir selon la configuration) ■ Les repérer et les signaler ■ S'assurer qu'ils peuvent être éclairés la nuit ■ Éviter autant que faire se peut de fixer les points de rassemblement près des voies d'accès des secours
4 - Compter	■ Vérifier les effectifs au point de rassemblement en utilisant le cahier d'appel ou un outil adapté ■ Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation ■ Cas particulier de la demi-pension : le comptage étant impossible, s'assurer que les locaux ont été entièrement évacués ■ Rendre compte dans tous les cas	■ Définir des méthodes de relevé rapide de présence, par les personnes compétentes, à destination des services de secours : - des élèves - des classes présentes - des personnels - des visiteurs Mesurer la durée de l'exercice d'évacuation, comptage compris.
5 - Reprendre l'activité	■ Prévoir la réintégration des locaux évacués uniquement sur ordre	■ Prévoir de faire un commentaire succinct de l'exercice (sur le point de rassemblement ou par bâtiment ou par groupe évacué) ■ Mettre en place un dispositif de « retour d'expérience » ■ Diffuser les enseignements tirés à toutes les personnes concernées (y compris les absents)

ÉVALUATION ¹			
Date	Heure	Temps d'évacuation	Temps d'évacuation confirmée (appel réalisé et/ ou locaux vides vérifiés)

Une fiche d'évaluation type peut être adaptée à partir de ce modèle disponible sur le site de l'Observatoire.

	Oui	Non	Observations
Modalités d'organisation			
Inopiné	☐	☐	
Application des consignes générales			
Tout le monde a perçu un signal d'alarme	☐	☐	
Tout le monde a évacué			
- les élèves	☐	☐	
- les personnels	☐	☐	
- les visiteurs	☐	☐	
Les ascenseurs sont restés inutilisés	☐	☐	
Tout le monde a respecté la consigne : "ne pas revenir en arrière sans autorisation"	☐	☐	
Tout le monde a rejoint le(s) point(s) de rassemblement	☐	☐	
Le comptage des personnes a été effectué sans problème	☐	☐	
Évacuation			
Évacuation immédiate à l'alarme	☐	☐	
Évacuation en bon ordre	☐	☐	
Bonne prise en compte des personnes en situation de handicap	☐	☐	
Application des consignes particulières			
Laboratoires/locaux techniques (coupure des fluides)	☐	☐	
Standard/loge			
- Bonne gestion du système de sécurité incendie (SSI)	☐	☐	
- Accueil des secours	☐	☐	
Installations techniques particulières			
Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques, désenfumage, etc.)	☐	☐	

Enseignements à tirer :

En fonction des résultats, penser immédiatement à remédier aux anomalies constatées pour améliorer la sécurité de l'établissement (préciser ou repenser les consignes, informer le personnel, réparer les installations défectueuses, etc.) et orienter la préparation de l'exercice suivant.

1 Ce modèle support de l'évaluation peut être téléchargé sur le site de l'ONS. Il doit être complété, annexé au registre de sécurité et transmis à la collectivité si problème(s) lié(s) aux obligations du propriétaire

Ont participé à l'élaboration de ce document :

Michel Guibourgau (rapporteur), LCL Benoist Auger (CR Centre Val-de-Loire), Claudine Hervy (PEEP), LCL Christian Jeandemange (Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France), Vincent Loustau (SGEN CFDT), Bernard Préponiot (consultant), Claude Rubin-Bourgeois (CD Hauts-de-Seine), Corinne Sadot (ministère chargé de l'agriculture), Franck Saulnier (SNPTES), Laurent Zameczkowski (PEEP), Jean-Michel Billioud (secrétaire général de l'ONS)